

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 27 janvier 2005

### ORDRE DU JOUR

#### **Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004**

#### **Point 03 - Vie Communale : Balayage communautaire**

#### **Point 04 - Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources / organisation de la collecte et du traitement des déchets**

**04-01** - Collecte sélective du papier et des plastiques dans les bornes d'apport volontaire :  
Avenant 2 au marché ONYX-EST n° BEM/03/01 du 28 janvier 2003

**04-02** - Collecte sélective du papier et des plastiques dans les bornes d'apport volontaire :  
attribution du marché a dater du 1<sup>er</sup> février 2005

**04-03** - Location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries : Avenant n°3 au marché SITA n°01-13 du 27 juillet 2001 Lot 3 métaux et 12 bouteilles plastiques

**04-04** - Location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries : Avenant 1 au Marché SITA n° BEM/04/06 du 26 juillet 2004 Lot 3 métaux

#### **Point 05 – Divers et Interventions**

-----  
L'an deux mille cinq, le 27 janvier à 20 heures, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 5 janvier 2005.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN suppléant de Gérard ISSNER de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Claude FREYTHÉ titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Bruno KWAIST titulaire de SIERENTZ

Micheline DANCER titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures, il salue les délégués et les remercie pour leur présence.

**Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 17 décembre 2004**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 17 décembre 2004 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

**Point 03 - Vie Communale : Balayage communautaire**

Vu les compétences de la Communauté de Communes ;

## Exposé

La réflexion sur la mise place d'un service de balayage est en cours depuis le début de l'année 2004 ; à la demande de la Communauté de Communes, chaque commune a reporté sur un plan les rues à balayer de façon fréquente et peu fréquente.

Examinée par la commission « vie communale » le 12 septembre, le 21 octobre puis mis au point par le bureau les 19 novembre et 2 décembre, le tableau récapitulatif fréquence et linéaire à balayer n'a pas pu être présenté le 17 décembre dernier compte tenu de l'importance de l'ordre du jour. Ce tableau n'est présenté qu'à titre indicatif tel qu'il a été revu par les membres du Bureau, le 18 janvier 2005 et aura fait l'objet d'une réunion de travail entre les membres du conseil avant la tenue de celui-ci.

Pour mémoire, l'estimation du coût du service était de l'ordre de 40.000/45.000€ TTC, sur la base initiale de 1 028 km à balayer.

La simulation présentée porte sur 642,5 km soit -36,94%, l'estimation peut être ramenée à -25% soit 30.000 / 32.500 €

Si ce kilométrage est supérieur à la réalité, il se dégagera une marge utile en cas d'événement imprévisible où permettra éventuellement une adaptation des fréquences.

Communes	balayage						
	fréquent	N	métré	peu fréquent	N	métré	tll métré
Brinckheim	5 400	4	21 600	2 900	2	5 800	27 400
Geispitzen	4 200	4	16 800	3 400	2	6 800	23 600
Helfrantzkirch	5 800	4	23 200	6 200	2	12 400	35 600
Kappelen	3 300	4	13 200	3 160	2	6 320	19 520
Koetzingue	2 000	4	8 000	4 400	2	8 800	16 800
Landser	5 400	4	21 600	12 894	2	25 788	47 388
Magstatt le Bas	3 300	4	13 200	3 300	2	6 600	19 800
Magstatt le Haut	2 400	4	9 600	3 000	2	6 000	15 600
Rantzwiller	2 400	4	9 600	12 000	2	24 000	33 600
Schlierbach	6 200	4	24 800	4 800	2	9 600	34 400
Sierentz	6 140	12	73 680	22 910	4	91 640	165 320
Steinbrunn le Bas	4 000	4	16 000	5 600	2	11 200	27 200
Steinbrunn le Haut	3 600	4	14 400	4 400	2	8 800	23 200
Stetten	2 000	4	8 000	3 450	2	6 900	14 900
Uffheim	4 000	4	16 000	26 000	2	52 000	68 000
Wahlbach	3 000	4	12 000	1 500	2	3 000	15 000
Waltenheim	3 840	4	15 360	5 720	2	11 440	26 800
Zaessingue	5 900	4	23 600	2 360	2	4 720	28 320
<b>TOTAL</b>	<b>72 880</b>		<b>340 640</b>	127 994		<b>301 808</b>	<b>642 448</b>
						delta/estimatif en %	-386 488 -36,94%

Sur proposition du Bureau et de la commission de travail,

**Le Conseil de Communauté après délibération**  
**Par 11 voix pour**  
**4 voix contre**  
**3 abstentions**

**délibère** sur la mise en place du service de balayage dans les communes membres

**inscrit** au Budget primitif 2005

**sollicite** un devis auprès de trois entreprises sur la base des fréquences, du kilométrage et du traitement des déchets en site adaptés, pour effectuer la prestation sur une durée d'un an avec paiement mensuel

**habilite** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'entreprise la moins disante

### **Point 04- Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des ressources / organisation de la collecte et du traitement des déchets**

#### **04-01 - Collecte sélective du papier et des plastiques dans les bornes d'apport volontaire : Avenant 2 au marché ONYX-EST n° BEM/03/01 du 28 janvier 2003**

Vu la délibération en date du 19 décembre 2002 et le marché BEM/03/01 passé avec la Société SOREPA (aujourd'hui ONYX)

#### Exposé :

La Communauté de Communes du Pays de SIERENTZ a confié par voie d'appel d'offres ouvert son service de collecte sélective du papier et des plastiques à la Société ONYX EST (anciennement SOREPA).

Une augmentation globale des quantités collectées et la disparition d'un des indices de la formule de révision des prix (indice PsdA) ont conduit à conclure à un avenant n° 2.

1) Les quantités du détail estimatif du marché sont modifiées comme indiqué au tableau ci-dessous :

	Quantité initiale par an	Prix unitaire initial HT	Total initial HT	Quantité après avenant	Prix unitaire HT après avenant	Total HT après avenant
1 – Vidage des conteneurs papiers d'un point d'apport volontaire, y compris le déplacement et le transport des déchets	1 050	26,00 €	27 300,00 €	1 150	26,00 €	29 900,00 €
2 – Vidage des conteneurs plastiques d'un point d'apport volontaire, y compris le déplacement et le transport des déchets	900	26,00 €	23 400,00 €	1 200	26,00 €	31 200,00 €
3 – Tri, conditionnement et traitement des bouteilles plastiques	65	250,00 €	16 250,00 €	75	250,00 €	18 750,00 €
4 – Traitement des déchets issus du tri et non recyclables	20	120,00 €	2 400,00 €	25	120,00 €	3 000,00 €
5 – Tri conditionnement et valorisation des vieux-papiers (prix variable)	370	22,00 €	8 140,00 €	450	22,00 €	9 900,00 €
6 – Etablissement d'un compte rendu trimestriel d'exploitation	4	75,00 €	300,00 €	4	75,00 €	300,00 €
7 – Nettoyage de l'ensemble du parc de conteneurs (papier, plastique)	2	200,00 €	400,00 €	2	200,00 €	400,00 €

78 190,00 €

93 450,00 €

Total HT du marché avant avenant pour une année	78 190,00 €
Total HT du marché après avenant pour une année	93 450,00 €
Montant HT de l'avenant pour une année	15 260,00 €

L'augmentation provoquée par l'avenant n° 2 est de 19,51 % par rapport au marché initial.

Cet avenant n° 2 ne modifie pas l'objet du marché.

L'avenant n° 2 est applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2004 et pour toute la durée restante du marché

## 2) Les prix sont révisibles mensuellement conformément au marché

La DGCCRF a annoncé la suppression de l'indice PsdA après la publication de la valeur définitive du mois de juillet 2004.

Dès la publication des valeurs des nouveaux indices de remplacement (EBI et TCH), la formule de révision de prix sera la suivante :

$$P_1 = P_0 \left( 0,15 + 0,55 \frac{ICMO2_1}{ICMO2_0} + 0,16 \frac{EBI_1}{EBI_0} + 0,04 \frac{TCH_1}{TCH_0} + 0,10 \frac{G_1}{G_0} \right)$$

dans laquelle :

$P_1$  = prix hors taxe révisé au mois « 1 »

$P_0$  = prix hors taxe, à la date de passation du marché

0,15 = partie fixe non révisable

$S_0$  et  $S_1$  = indice national des salaires du bâtiment et des travaux publics

$EBI_0$  et  $EBI_1$  = indice agrégé « Energie, biens intermédiaires » (en cours de parution)

$TCH_0$  et  $TCH_1$  = indice agrégé « Service de transport, communications et hôtellerie, cafés, restauration » (en cours de parution)

$G_0$  et  $G_1$  = indice INSEE gazole base 100 en 1998 (prix à la consommation).

Les indices "1" sont ceux connus à la fin du mois faisant l'objet de la facturation.

La présente formule est applicable à partir du calcul du prix actualisé de novembre 2004 et pour toute la durée restante du marché.

Compte tenu du décalage entre la date d'application du présent avenant et l'origine du contrat, il y aura lieu d'appliquer, jusqu'à la fin du marché, un coefficient de raccordement sur les coefficients des paramètres "EBI" et "TCH". Ce coefficient de raccordement sera égal à :

$$\frac{PsdA_{\text{juillet2004}}}{PsdA_0}$$

La CAO réunie le 18 janvier dernier a émis un avis favorable au présent avenant

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Approuve** l'avenant 2 au marché BEM/03/01 passé avec la Société ONYX

**Habilite** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir

**04-02 - Collecte sélective du papier et des plastiques dans les bornes d'apport volontaire : attribution du marché a dater du 1<sup>er</sup> février 2005**

Vu la délibération en date du 19 décembre 2002 et le marché BEM/03/01 passé avec la Société SOREPA (aujourd'hui ONYX EST)

Vu la délibération en date du 12 octobre 2004 (point02-07) lançant la consultation

Exposé :

Pour mémoire, le marché passé pour une durée de un an reconductible une fois arrive à échéance le 31 janvier 2005.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la parution le 16 décembre 2004, la remise des offres fixée avant le 14 janvier 2005 à 12heures.

La CAO s'est réunie le 18 janvier et a procédé à l'ouverture des plis ; trois entreprises ont remis une offre ; l'attribution du marché n'a pas pu se faire en séance vu la complexité des paramètres de calcul.

Après vérification des offres, la commission s'est réunie à nouveau le 24 janvier à 17h30 et retient l'offre de l'entreprise SCHROLL COLMAR SAS, 26 rue Edouard Branly BP1431 ZI EST 68000 COLMAR,

pour un montant de 113.570 €HT et 119.816,35 TTC

avec valeur de reprise garantie minimale des papiers de 35 €net de taxe par tonne

L'offre présentée par la société SCHROLL intègre une pesée embarquée, et le nettoyage des bornes (intérieur et extérieur) conforme au règlement sanitaire départemental (récupération des eaux de lavage.

Le marché a été attribué sur les critères suivants :

- 1) valeur technique de l'offre
- 2) coût final de la prestation
- 3) Références

En ce qui concerne la reprise des vieux papiers : le marché comporte une formule de révision de la Valeur de Reprise des Papiers (VRP) qui ne pourra descendre en dessous de la VRP minimale garantie

Le délai d'exécution du marché est fixé à un an en tranche ferme, avec une tranche conditionnelle d'une année à affermir, soit au maximum deux ans et commencera à courir à partir du 1<sup>er</sup> février 2005.

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le marché à intervenir avec la Société SCHROLL COLMAR SAS, 26 rue Edouard Branly BP1431 ZI EST 68000 COLMAR, pour un montant de 113.570 €HT et 119.816,35 TTC avec valeur de reprise garantie minimum des papiers de 35 €net de taxe par tonne

**habilite** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir

**04-03 - Location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries : Avenant n°3 au marché SITA n°01-13 du 27 juillet 2001 Lot 3 métaux et 12 bouteilles plastiques**

Vu le marché passé avec la Société ECOVIE aujourd'hui SITA à effet du 1<sup>er</sup> août 2001, pour une durée de un an, reconduit 2 fois, soit une durée totale de 3 ans

Exposé :

Par un courrier en date du 03 mai 2004, la Communauté de Communes a été informée de la fusion absorption de la Société ECOVIE par la Société SITA Alsace

La Société SITA Alsace présente les mêmes garanties techniques et financières que la Société ECOVIE et se substituera dans l'ensemble de ses droits et obligations.

Les parties se sont rapprochées et accordées afin de convenir du transfert du marché à la Société SITA Alsace, nouveau titulaire.

Une augmentation du nombre de prises en charge de bennes et de matériaux collectés, pour les lots 3 : métaux et 12 : bouteilles plastiques, conduit à conclure à un avenant n° 3.

1) La Communauté de Communes entérine le transfert à la Société SITA Alsace du marché dont le titulaire, à l'origine, était la Société ECOVIE.

La Société SITA Alsace se substitue donc dans tous les droits et obligations mis initialement à la charge de la Société ECOVIE

Les quantités du détail estimatif du marché sont modifiées comme indiqué au tableau ci-dessous

**LOT 3 : Métaux**

	Quantité après avenants 1 et 2 par an	Prix unitaire initial HT	Total après avenants 1 et 2 HT	Quantité après avenant 3	Prix unitaire HT après avenant 3	Total HT après avenant 3
1.1 Mise à disposition d'une benne de 30 m3 (unité)	12,00	63,00 €	756,00 €	12,00	63,00 €	756,00 €
1.2 - Mise à disposition d'une benne de 20 m3 (unité)	12,00	58,00 €	696,00 €	12,00	58,00 €	696,00 €

2 - Prise en charge, transport, vidage d'une benne (unité)	153,00	82,00 €	12 546,00 €	163,00	82,00 €	13 366,00 €
3 – Traitement en centre agréé, taxe TGAP, frais de gestion (tonne)	361,93	- 7,50 €	- 2 714,48 €	346,80	- 7,50 €	- 2 595,06 €
			11 283,52 €			12 222,94 €

### LOT 12 : Bouteilles plastiques

	Quantité après avenants 1 et 2 par an	Prix unitaire initial HT	Total après avenants 1 et 2 HT	Quantité après avenant 3	Prix unitaire HT après avenant 3	Total HT après avenant 3
1 - Mise à disposition d'une benne de 22 m3 (unité)	24,00	58,00 €	1 392,00 €	24,00	58,00 €	1 392,00 €
2 - Prise en charge, transport, vidage d'une benne (unité)	57	105,00€	5 985,00 €	69	105,00 €	7 245,00 €
3 – Tri, conditionnement et traitement en centre agréé (tonne)	19	270,00 €	5 130,00 €	20,44	270,00 €	5 518,80 €
			12 507,00 €			14 155,80 €

	Lot 3	Lot 12
Total HT du marché avant avenants pour une année	9 637,00 €	11 457,00 €
Total HT du marché après avenants 1 et 2 pour une année	11 283,52 €	12 507,00 €
Total HT du marché après avenants n° 1, 2 et 3 pour une année	12 222,94 €	14 155,80 €
<b>Montant HT de l'avenant n° 3</b>	<b>939,42 €</b>	<b>1 648,80 €</b>

Les augmentations provoquées par l'avenant n° 3 sont de 26,83 % pour le lot 3 et 23,55 % pour le lot 12 par rapport au marché initial.

Cet avenant n° 3 ne modifie pas l'objet du marché.

La CAO réunie le 18 janvier dernier a émis un avis favorable au présent avenant

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** l'avenant n°3 au marché SITA n°01-13 du 27/07/2001 Lot 3 et 12

**habilite** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir

**04-04 - Location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries : Avenant 1 au Marché SITA n° BEM/04/06 du 26 juillet 2004 Lot 3 métaux**

Modification de la composition du prix de la prestation du lot n° 3 (métaux) et création d'une valeur de reprise des ferrailles.

Suite à une remarque formulée par le Comptable Public, il y a lieu de retirer de la décomposition du prix du lot 3 (métaux) le poste n° 3 "Traitement en centre agréé, taxe TGAP, frais de gestion" et de créer une valeur de reprise des ferrailles (VRF).

En conséquence, il a été arrêté ce qui suit :

**Article I – Nouvelle décomposition du prix**

N° d'ordre	Désignation des travaux	Unité	Quantité pour 1 an	Prix unitaire €H.T.	Total pour 1 an €HT
1	Mise à disposition en continu d'une benne Ce prix rémunère la location d'une benne pour un mois				
1.1	benne de 30 m <sup>3</sup>	unité/ mois	1 x 12 mois	65,00	780,00
1.2	benne de 20 m <sup>3</sup>	unité/ mois	1 x 12 mois	59,75	717,00
2	Prise en charge, transport, vidage d'une benne	unité	170	87,50	14 875,00
	Total H.T.				16 372,00
	T.V.A. 5,5 %				900,46
	TOTAL T.T.C.				17 272,46

Il est créé une valeur minimale de reprise des ferrailles reçues en déchetteries (VRF mini) à hauteur de 26,38 €t (nette de taxe), sur la base de la date d'établissement des prix du marché (mai 2004). Cette valeur de reprise des ferrailles évoluera en fonction des variations mensuelles relatives de l'indice "Q601" publié par "L'Usine Nouvelle". La valeur de départ est celle de mai 2004 ; elle constitue un seuil minimum en dessous duquel la valeur de reprise (VRF) ne pourra descendre au cours de ce marché.

La collectivité établira mensuellement un titre de recette portant sur le tonnage des ferrailles reçues, sur lequel sera appliquée la valeur de reprise des ferrailles la plus avantageuse pour la Collectivité (VRF actualisée ou VRF mini).

Sur la base de la quantité prévisionnelle annuelle de ferrailles à recevoir sur les déchetteries indiquée dans l'appel d'offres (330 t), cette valeur minimale garantie de reprise sur une année est estimée à :

$$330 \text{ t} \times 26,38 \text{ €t} = 8\,703,75 \text{ €(nette de taxe).}$$

Cette valeur de reprise annuelle vient en déduction du coût TTC de la prestation qui se monte donc à :  $17\,272,46 - 8\,703,75 = 8\,568,71$  €TTC.

Cet avenant n'engendre aucune variation dans le montant du marché et n'en modifie pas l'objet. Il est applicable à compter du 1er août 2004 et pour la durée restante du marché.

Sur avis favorable de la CAO réunie le 24 janvier dernier,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** l'avenant 1 au marché n° BEM/04/06 du 26/07/2004 Lot 3

**habilite** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir en cas d'approbation.

## **Point 05 - Divers et Communications**

### **05-01 - Informatique comptable et analytique**

#### Exposé :

Dans le cadre de l'adaptation des moyens aux besoins du service Comptabilité/Finances, il est nécessaire de faire évoluer le système pour le rendre accessible à plusieurs postes.

L'objectif est une gestion optimisée, une consultation simplifiée en temps réel et la pérennisation du système analytique développé en interne par la récupération facile des données de la comptabilité.

Deux entreprises ont été interrogées :

ALTERNATIVE SARL dont l'offre se monte à 1.800 €HT y compris maintenance, mise à jour récupération des données existantes et installation sur autant de postes que souhaité ; il comporte notamment la préparation budgétaire. Le coût de la formation est de 600 €HT.

MAGNUS, dont la proposition se chiffre à 2.340 €HT pour l'équipement de deux postes + 1.229 € HT pour la seule assistance téléphonique et mise à jour des logiciels. Il ne permet pas la prise en compte de l'analytique. Le coût de la formation n'est pas indiqué.

Pour mémoire, le coût actuel de maintenance sur un seul poste est de 892,43 €HT

Après analyse, seule l'offre d'ALTERNATIVE SARL répond à l'objectif recherché

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Habilite** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la Société ALTERNATIVE SARL sise 4 rue du Rebborg- 68230 SOULTZBACH LES BAINS pour une durée de un an renouvelable tacitement par période d'une année

## **Communications**

### **Organisation de la collecte et du traitement des déchets**

Un programme de communication a été établi et sera proposé à la commission déchet le 1<sup>er</sup> février prochain collecte des ordures ménagères/déchetteries/bornes d'apport volontaire, compostage, intervention dans les écoles, cartes d'accès réfection des panneaux etc...

## WWW.

Le site internet de la CCPS a un nom **cc-pays-sierentz.fr** ou **pays-sierentz.fr**, deux noms de domaine ont été réservés ; il sera en ligne d'ici 3 semaines en interne.

Il fera alors l'objet d'une relecture avant ouverture au public quelques semaines plus tard ; un code d'accès sera fourni aux communes qui pourront mettre à jour leur pages respectives ; notre agent de développement formé à cet effet sera mise à disposition du personnel communal, pour les former à leur tour.

**Communauté des communes du pays de SIERENTZ**

La communauté de communes  
Nos partenaires  
Promotion économique  
Découverte du territoire  
Environnement  
Déchets

Petite enfance  
Vie scolaire  
Animations jeunes  
Solidarité  
Les associations

Actualités  
Contact  
Liens utiles

Le SIVOM  
eau et assainissement

**Actualités**  
At vero eos et accusamus et iusto odio dignissimos ducimus qui blanditiis praesen tium voluptatum deleniti odio dignis. Odio dignis simos ducimus qui blanditiis.  
[En savoir plus...](#)

Communauté des Communes du Pays de Sierentz - 57 rue Rogg Haas 68510 SIERENTZ - Tél : 03 89 28 54 28

[Lettre d'information](#) [Mentions légales](#) [Plan du site](#) [Envoyer ce site à un ami](#) [Ajouter aux favoris](#)

## Animations jeunes

Les deux séjours à la neige sont complets

## Environnement

Protection des ressources naturelles :

Gerplan : les enquêtes ont été remises en mairie et la distribution est en cours ; d'ores et déjà, on constate les premiers retours.

## Petite Enfance

### A LANDSER

Le budget prévisionnel établi à ce jour par le président de l'association fait état d'une subvention d'équilibre maximale de 200 000 €. Ce montant n'est pas définitif, il est en cours de finalisation.

### A SIERENTZ

Suite au Conseil de Communauté de décembre 2004 commande a été passée auprès de la SEMHA dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, il va s'en suivre la consultation des prestataires intellectuels et le plus rapidement possible la réunion du comité de pilotage

## **La COMMUNAUTE de COMMUNES au service des habitants en 2004**

## La Communauté de Communes :

### Petite Enfance

➤ Le Relais Assistantes Maternelles est un des services de la Communauté de Communes à la Petite Enfance ; situé dans les locaux de la CCPS il assure le lien entre les familles et les assistantes maternelles ; à leur écoute, il les conseille ( 500 contact et 91 demandes d'accueil de janvier à octobre et organise périodiquement des conférences, en 2004 « l'autorité », « les droits à la retraite des Assistantes Maternelles », « la communication Parents et Assistantes Maternelles », coin lecture tous les jeudi matin sur RDV etc.... ; plaquette trimestrielle à destination des assistantes maternelles.

➤ **Le Multi-accueil Petite Enfance « Espace enfance le 3 cygnes » est ouvert depuis septembre** aux 18 communes membres ; réhabilité, sa capacité d'accueil portée à 40 enfants il est accessible à tous les petits des 18 communes membres jusqu'à 3ans et géré par l'association espace Enfance les trois Cygnes.

➤ **lancement de la réflexion de construction d'un second multi-accueil à Sierentz** dans l'enceinte des bâtiments de la Communauté de Communes ; l'étude /programme technique et fonctionnelle a été confiée à la SEMHA et présentée le 5 octobre.

### Soutien à l'enfance en difficulté

➤ **Réseau d'Aide à l'enfance en Difficulté ou RASED** ; basée à Landser la structure est depuis 1994 soutenue financièrement par la Communauté de Communes. Elle constitue un véritable service de prévention, une démarche contre l'échec scolaire.

### Animations jeunes

#### ➤ **Séjour à la neige**

104 enfants sont parti au Markstein (du 23 au 27 février et du 1<sup>er</sup> au 5 mars) avec retour chaque soir à la maison et 25 autres ont passé une semaine à INNSBRUCK (du 22 au 28 février 2004)

#### ➤ **Ecole de voile**

24 enfants « ont suivi les cours de l'école de voile de Reiningue (du 16 au 20 août)

#### ➤ **concours aux animations communales**

avec Uffheim : Ecole des fans, avec Koetzingue : Good wibes festival, avec Sierentz : camp d'adolescents en Pologne (11 au 17 juillet) et séjour dans les Vosges (25 et 26 octobre)

#### ➤ **animation en milieu périscolaire** sur les animaux de la Forêt

### Soutien aux animations été

➤ Mise à disposition des locaux de la CCPS ainsi que du personnel d'animation pour la **programmation** des animations, les **inscriptions** et le **suivi** du bon déroulement des opérations.

### Transport scolaire

➤ **le Département passe les marchés et la Communauté de Communes gère le service** avec les transporteurs en lien étroit avec le collège, le lycée et les associations de Parents d'élèves ; en cette année 2004/2005 le service est utilisé par 449 adolescents à destination du Collège **F. DOLTO** à Sierentz et 234 qui vont au Lycée **J. MERMOZ** soient **683 collégiens et lycéens**.

## **Vie communale**

➤ **Le projet de balayage** prend forme le Conseil de Communauté statuera sur le projet cette année 2004.

## **Promotion du territoire**

➤ **Le sentier pédagogique** de Schlierbach a été inauguré le 16 mai 2004, il met en valeur notre environnement et fait l'objet d'animations à destination des enfants des écoles, longueur 4km.

➤ **Le premier tronçon de piste cyclable** reliant Sierentz à Bartenheim a été inauguré le 13 juillet et relevée par une animation à destination des jeunes « l'étape du jour » avec le concours d'un ancien coureur professionnel.

➤ **Site Internet** : en cours de construction, il comporte des pages dédiées aux communes et des liens ; il devrait être opérationnel pour la fin d'année.

## **Protection et mise valeur de l'environnement**

➤ **Le Gerplan** Gestion de l'Espace Rural et périurbain est lancé et la première réunion du comité de Pilotage a eu lieu le 19 octobre 2004 ; il sera le fruit d'une concertation à tous les niveaux : population, agriculteurs, associations, institutionnels etc. et même l'objet d'une enquête. Objectifs : la préservation du patrimoine paysager et naturel, la préservation de la qualité des eaux, le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs, la maîtrise du développement périurbain...

## **Les déchets**

➤ **Quelques chiffres les déchets** : c'est par habitant (année 2003):

260,2 kg d'ordures ménagères,

92,4 kg d'encombrants, 99,5kg de Déchets verts, 96,70kg de gravats, 53,14kg de verre, 47,29 de papier carton, 24,10 de métaux, 6,67kg de bouteilles plastiques.

C'est aussi, 20,80 tonnes de batteries d'automobile, 14,41 tonnes de déchets toxiques des ménages, 11,97 tonnes d'huile moteur, 2,60 tonnes d'huile végétale, 2,70 tonnes de piles, et 37,58 tonnes de réfrigérateurs soient environ 500 appareils.

Les déchets c'est également deux déchetteries (40.983 passages en 2003) des bornes pour le verre, le papier et les bouteilles plastiques dans toutes les communes.

➤ **animations en milieu scolaire sur le thème des déchets**

Les élèves de troisième cycle (CE2, CM1 et CM2) de Koetzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Bas et Stetten ont participé à 2 demi-journées d'animation soit 192 enfants sensibilisés à la collecte des déchets et à leurs valorisations, 14 demi-journées d'animations, 7 réunions de préparation.

➤ **Recyclades 2004** Les élèves de troisième cycle (CE2, CM1 et CM2) de Koetzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Bas et Stetten ont participé à 2 demi-journées d'animation soit un total de 14 demi-journées ; l'opération sera renouvelée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures.

